



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme  
Bureau de la Représentation de l'État  
Élections**  
[pref-elections@drome.gouv.fr](mailto:pref-elections@drome.gouv.fr)

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2022-05-25-00001 EN DATE DU 25 MAI 2022  
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ET DE LEURS REMPLAÇANTS  
DU 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
(12 JUIN 2022)**

La préfète de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** l'article R. 101 du Code Électoral ;

**VU** le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**SUR** proposition de Madame la Directrice de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats et de leurs remplaçants dont les candidatures ont été régulièrement enregistrées et tel qu'il résulte du tirage au sort prévu par l'article R. 28 du Code Electoral, pour le premier tour de scrutin de l'élection des députés à l'Assemblée nationale le dimanche 12 juin 2022, est fixée, par circonscription, dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 38 022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Madame la Directrice de Cabinet, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Die, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons et Mesdames et Messieurs les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 25 MAI 2022

La Préfète,

  
